

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julie veronneau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/802974b2505099631289ffd8>

Date d'obtention : 2024-09-20 18:56:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer l'élève de façon confidentielle.

Remplir le formulaire

Valider auprès de l'agent de police attitré à l'école

Appel aux parents

Confisquer le téléphone si l'élève nous nomme que les photo ou vidéos s'y trouve encore

Confisquer le téléphone si on doute que les photos ou vidéos s'y trouve

Confisquer le téléphone si on se rend compte que cela a été fait avec une intention malveillante.

Contacter la police ressource

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est toujours nécessaire de remplir le formulaire avant de contacter la police affilié au dossier.

Il faut remplir un formulaire pour chaque personne qui ont reçu la photo ou vidéo.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part cela serait de contacter les parents. En tant que parent moi-meme, je trouverais cela difficile de devoir gérer cela avec mon enfant.